

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2036

17 août 2012

SOMMAIRE

Alpine Foreign Investments S.A.	97685	JFK S.à r.l.	97695
Anirek Holding S.A., SPF	97690	KBC Participations Renta B	97724
Artilux S.à r.l.	97691	Lagora	97721
Banque Internationale à Luxembourg	97687	Lambeth S.A.	97683
Colcos S.A.	97682	Leopard Germany Property Ed 2 S.à.r.l.	97725
Coronas Investment S.A.	97685	LUX Global Real Estate FCP-SIF	97693
C.T. - A & A S.A.	97683	Madev Holding Corporation S.A., SPF ...	97691
Data Services S.C.A.	97702	MJ Fitness S.à r.l.	97700
DMM	97682	Mondeltone S.A.	97686
Do - Absolute Return	97694	Morsa Capital S.A.	97685
Do - Absolute Return	97695	Osram Finance & Co S.A.	97725
Do-Balance	97694	Oui S.A.	97725
Do - S.K.H.	97694	Petercam L Fund	97689
Do Stiftungsfonds	97694	Private Banking World Invest	97692
Etamine S.à r.l.	97720	Private Banking World Invest	97690
eurEau Sources S.A.	97728	Private Banking World Invest	97692
Expanding International Finance S.A.	97689	Progescon International S.A.	97683
Foran S.A.	97684	Rio Grande SA/SPF	97727
Fundo	97686	Rondo Holding S.A.	97727
Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l.	97720	Siola S.A.	97728
GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl	97694	Sipor S.A.	97728
Grosvenor International Investments S.à r.l.	97697	Transtrend Fund Alliance	97687
Guerine S.A.	97686	Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	97692
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF	97690	Tronox Luxembourg S.à r.l.	97693
Immo 12 S.à r.l.	97726	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	97725
Immodo S.à r.l.	97726	Vidale & Gloesener S.à.r.l.	97726
Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	97691	VoRo INVESTMENT S.à r.l.	97716
		Wincon S.A.	97684

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 août 2012 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Jonathan LEPAGE de son mandat d'administrateur de catégorie B et décharge.
6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur de catégorie B et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012101280/29/27.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DMM aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 4 septembre 2012 à 12 heures 30.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 31 août 2012 auprès de DMM, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Référence de publication: 2012105476/755/28.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.654.

The shareholders shall convene to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

To be held in its offices at 209, route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG, on Wednesday *September 5, 2012* at 04.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the transaction between the Company and Mr. Rodrigo Vergara regarding the termination of the legal action against Mr. Vergara in the Court of Appeal of Bologna;
2. Approval of the sale back to Logos S.p.A. of all shares in Logos S.p.A. held by the Company;
3. Approval of the reduction of the nominal capital of the Company by EUR 2'400'000 from EUR 9'360'000 to EUR 6'960'000 and distribution of the proceeds to the shareholders;
4. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Ordinary General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Luxembourg,
The Liquidator
Luca DI FINO

Référence de publication: 2012100450/22.

Progescon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 107.958.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 septembre 2012* à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2012;
3. affectation des résultats au 31 mars 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012100557/10/18.

Lambeth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.171.

The Shareholders of Lambeth S.A. are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held on *September 7th, 2012* at 10.00 AM at the registered office of the Company, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the financial statements of the Company for the financial year ended on December 31st, 2010 and December 31st, 2011;
2. Acknowledgment of (i) the report of the board of directors and (ii) of the statutory auditor's ("réviseur d'entreprises agréé") report on its audit of the Financial Statements;

3. Approval of the Financial Statements;
4. Allocation of the results;
5. Deliberation upon article 100 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended;
6. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
7. Statutory elections: appointment of V. Strelen and A. Botfield as Directors B of the Company until the annual general meeting to be held in the year 2014 and acknowledgement of the resignation of A. Demmel and R. Quinn as Directors B of the company;
8. Powers to be granted.

Board of Directors.

Référence de publication: 2012104780/24.

Foran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.649.

The Shareholders of Foran S.A. are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held on *September 6th, 2012* at 10.00 AM at the registered office of the Company, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the financial statements of the Company for the financial year ended on December 31st, 2009, December 31st, 2010 and December 31st, 2011;
2. Acknowledgment of (i) the report of the board of directors and (ii) of the statutory auditor's ("réviseur d'entreprises agréé") report on its audit of the Financial Statements;
3. Approval of the Financial Statements;
4. Allocation of the results;
5. Deliberation upon article 100 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended;
6. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
7. Statutory elections: appointment of V. Strelen and A. Botfield as Directors A of the Company until the annual general meeting to be held in the year 2013;
8. Acknowledgement of the resignation of A. Demmel and R. Quinn as Directors A of the company;
9. Powers to be granted.

Board of Directors.

Référence de publication: 2012104781/24.

Wincon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.170.

The Shareholders of Wincon S.A. are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held on *September 10th, 2012* at 10.00AM at the registered office of the Company, 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the financial statements of the Company for the financials years ended on November 30, 2008, November 30, 2009, November 30, 2010 and November 30, 2011;
2. Acknowledgment of (i) the report of the board of directors and (ii) of the statutory auditor's ("réviseur d'entreprises agréé") report on its audit of the Financial Statements;
3. Approval of the Financial Statements;
4. Allocation of the results;
5. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
6. Statutory elections: appointment of V. Strelen and A. Botfield as Directors A of the Company until the annual general meeting to be held in the year 2015 and acknowledgement of the resignation of A. Demmel and R. Quinn as Directors A of the company;
7. Powers to be granted.

Board of Directors.

Référence de publication: 2012105379/23.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *September 6, 2012* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012105439/29/18.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *10 septembre 2012* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012105451/534/17.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.975.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 23 juillet 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 septembre 2012* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012105463/795/19.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de FUNDO à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(«l'Assemblée») qui se tiendra le 7 septembre 2012 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bd.lux) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012105489/755/24.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *September 5, 2012* at 2.00 pm.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at June 30, 2012 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending June 30, 2012.
4. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012105496/1023/16.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 23 juillet 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 septembre 2012 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012105510/795/19.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.101.

At the extraordinary general meeting of Shareholders of Transtrend Fund Alliance (the "Company") held on 9th August 2012, the quorum requirement for the amendment and restatement of the Articles was not attained. Therefore, the Board of Directors of the Company is pleased to invite you to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting"), which will be held on 17th September 2012 at 10 a.m., at the registered office of the Company: 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- Amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

The document reflecting the proposed changes to the Articles in the form filed with and approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier may be inspected at the registered office of the Company. Copy of this document may be delivered without cost to interested investors at their request.

The Board of Directors is pleased to advise you that in this meeting the decision above will have to be approved by a majority of two-thirds (2/3) of the Shares present or represented and voting at the Meeting, without quorum. Each Share is entitled to one vote.

In case you would not be able to attend the Meeting, please use the proxy form that would be obtained at the registered office and be returned ultimately September 14th, 2012 to the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012105530/755/23.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Euro 225,000,000 6.821% Fixed/Floating Rate Perpetual Capital Notes

ISIN: XS0132253468

(the "Notes")

Issued on a fiduciary basis by Banque de Luxembourg

(a société anonyme incorporated in Luxembourg under number RCS B 5310)

For purposes of funding and maintaining a capital contribution in Banque Internationale à Luxembourg

Notice is hereby given by Banque de Luxembourg as fiduciary (the "Fiduciary"), pursuant to (i) the terms and conditions of the Notes, as set forth in the prospectus dated 4 July 2001 (the "Conditions") and (ii) schedule 3 to the agency agreement between the Fiduciary and Banque Internationale à Luxembourg ("BIL") as paying agent (the "Paying Agent"), dated 6 July 2001, that a

MEETING

of holders of the Notes (the "Noteholders") will be held at 4.00 p.m. on 27 August 2012 at the offices of Elvinger, Hoss & Prussen, 5, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg (the "Noteholder Meeting"), for the purpose of (i) authorising the Fiduciary to enter into an amendment agreement (the "Amendment Agreement") to the Contrat d'Association en Participation dated 4 July 2001 (the "Contribution Agreement") entered into between BIL and the Fiduciary, and (ii) approving related modifications of the Conditions (the "Conditions"). The single resolution proposed to the approval of the Noteholder Meeting is as follows:

EXTRAORDINARY RESOLUTION:

"THAT this meeting of the holders of Euro 225,000,000 6.821% Fixed/Floating Rate Perpetual Capital Notes (the "Notes"), issued by Banque de Luxembourg as fiduciary (the "Fiduciary") with respect to a Contrat d'Association en Participation dated 4 July 2001 (the "Contribution Agreement") between the Fiduciary and Banque Internationale à Luxembourg ("BIL"), hereby:

- (a) approves and directs the Fiduciary to enter into and execute an agreement amending the Contribution Agreement (the "Amendment Agreement"), in the form of the Amendment Agreement attached as Annex A to the notice to Noteholders dated 8 August 2012 (the "Notice");
- (b) approves related modifications of the terms and conditions of the Notes in the form attached as Annex B to the Notice; and
- (c) authorises the Fiduciary to concur in, approve, and execute and do all such deeds, instruments, acts and things that may be necessary, desirable or expedient in the opinion of the Fiduciary to carry out and give effect to this resolution."

The proposed Amendment Agreement and the proposed modifications of the Conditions are available on the Internet site of BIL at www.bil.com and from the Paying Agent at the address featured at the end of this Notice.

Meeting Procedures

The Notes are currently in the form of a Global Note. The Global Note is held by a common depositary for Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg") and Euroclear Bank S.A./N.V. ("Euroclear"). Each Noteholder will only be entitled to attend and vote at the Noteholder Meeting in accordance with the procedures set out below.

Noteholders should convey their voting instructions, directly or through Clearstream, Luxembourg, Euroclear or their bank or financial intermediary through whom they hold their interests in the Notes, in accordance with the procedures of Clearstream, Luxembourg or Euroclear and such bank or financial intermediary or arrange by the same means to obtain a voting certificate or for someone on their behalf to obtain a voting certificate.

1. A Noteholder wishing to attend and vote at the meeting in person must deposit with the Paying Agent no later than 2 Luxembourg bank business days prior to the Meeting a valid voting certificate relating to the Notes in respect of which he or she wishes to vote.

A Noteholder may obtain a voting certificate in respect of his or her Notes by arranging for his or her Notes to be blocked in an account with Clearstream, Luxembourg or Euroclear (unless the Note is the subject of a block voting instruction which has been issued and is outstanding in respect of the meeting) not less than 2 Luxembourg bank business days before the time fixed for the Noteholder Meeting and, within the relevant time limit specified by Clearstream, Luxembourg or Euroclear, as the case may be, upon terms that the Notes will not cease to be so blocked until the first to occur of the conclusion of the Noteholder Meeting and the surrender for cancellation of the voting certificate to the Paying Agent who issued it.

2. A Noteholder not wishing to attend and vote at the meeting in person may either deliver the voting certificate to the Paying Agent no later than 2 Luxembourg bank business days prior to the meeting together with a proxy (which can be obtained from the Paying Agent) in the name of the person whom he or she wishes to attend and vote on his or her behalf, or give a voting instruction (in the form of an electronic voting instruction (an "Electronic Voting Instruction") in accordance with the standard procedures of Clearstream, Luxembourg or Euroclear to, and require the Paying Agent to, include the votes attributable to his or her Notes in a block voting instruction issued by such Paying Agent for the Noteholder Meeting, in which case such Paying Agent shall appoint one or more of its employees as proxies to attend and vote at the Noteholder Meeting in accordance with such Noteholder's instructions.

3. If a Noteholder wishes the votes attributable to his or her Notes to be included in a block voting instruction for the Noteholder Meeting, then (i) he or she must arrange for his or her Notes to be blocked in an account with Clearstream, Luxembourg or Euroclear for that purpose and (ii) he, she or a duly authorised person on his or her behalf must direct the Paying Agent as to how those votes are to be cast by way of Electronic Voting Instruction, not less than 2 Luxembourg bank business days before the time fixed for the Noteholder Meeting and within the time limit specified by the relevant clearing system (Clearstream, Luxembourg or Euroclear), upon terms that the Notes will not cease to be so blocked until the conclusion of the Noteholder Meeting and that such instruction is, during the period commencing on the second Luxembourg bank business day before the date fixed for the Noteholder Meeting and within the time limit specified by the relevant clearing system (Clearstream, Luxembourg or Euroclear) and ending at the conclusion thereof, neither revocable nor capable of amendment.

4. The quorum required at the Noteholder Meeting is one or more persons holding or representing not less than 50% of the nominal amount of the Notes then outstanding, or at any adjourned noteholder meeting, not less than 10% of the nominal of the Notes then outstanding.

5. To be passed, the resolution requires a majority in favour consisting of not less than two-thirds of the votes cast.

6. Any resolution passed at any meeting of the Noteholders will be binding on all the Noteholders (whether or not present or represented at such meeting and whether or not voting).

NOTEHOLDERS WHO FAIL TO PERFORM REQUIRED ACTIONS AND/OR PRODUCE REQUIRED DOCUMENTS BY 5.00 P.M. (C.E.T.) ON 23 AUGUST 2012 MAY LOSE ANY RIGHTS THEY MAY HAVE IN CONNECTION WITH THE MEETING, INCLUDING THE RIGHT TO PARTICIPATE IN THE MEETING. PLEASE ALSO NOTE THAT THE DEADLINES SET BY ANY BANK, FINANCIAL INTERMEDIARY OR CLEARING SYSTEM THROUGH WHICH THE NOTES ARE HELD WILL BE EARLIER THAN THE DEADLINE SPECIFIED IN THIS NOTICE.

THIS NOTEHOLDER MEETING IS CONVENED BY THE FIDUCIARY AT THE REQUEST OF BIL. BIL HAS PREPARED FOR SUBMISSION TO THE NOTEHOLDERS, AND IS SOLELY RESPONSIBLE FOR, THE EXTRAORDINARY

RESOLUTION, THE AMENDMENT AGREEMENT AND THE PROPOSED MODIFICATIONS OF THE CONDITIONS. NOTEHOLDERS MUST LOOK SOLELY TO BIL FOR ANY INFORMATION IN CONNECTION THEREWITH.

NOTEHOLDERS WHO ARE IN ANY DOUBT AS TO WHICH ACTION THEY SHOULD TAKE, SHOULD SEEK ADVICE FROM THEIR OWN LEGAL OR FINANCIAL ADVISOR AS SOON AS POSSIBLE.

Investors having deposited their Notes with BIL should contact their usual client advisor at BIL for additional information. Other investors should direct any requests for additional information to BIL at the contact details set out below:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Contact: Ludovic Mulé/Marianne Beissel

Tel.: (+352) 4590-2359 or (+352) 4590-2359-4712

Fax: (+352) 4590-3473

E-mail: Paying.Agent@bil.com

8 August 2012.

By order of the Fiduciary .

Référence de publication: 2012100556/6/101.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 28 août 2012 à 15.30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012099824/23.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 3 septembre 2012 à 11.00 heures en première convocation ou le cas échéant le 17 septembre 2012 à 11.00 heures en deuxième convocation au siège social, 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Constatation du report des dates des assemblées générales ordinaires et approbation desdits reports;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 et affectation du résultat des exercices;
4. Décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la Société Européenne de Banque, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012101281/755/22.

Private Banking World Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Private Banking World Invest – WB Aktien Invest plus a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095958/9.

(120133281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 28, 2012* at 04.00 p.m. at the head office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2012 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditors fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012100561/755/18.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 28, 2012* at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2012 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditors fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012100562/755/19.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 28, 2012* at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2012 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditors fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012100563/755/19.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 28, 2012* at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2012 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditors fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012100564/755/18.

Artlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 83.133.

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Nico LANTER, ingénieur-technicien, demeurant à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 juin 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ARTILUX S.à r.l., avec siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.133 (NIN 2001 2410 620).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 21 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 11 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 du 22 décembre 2006.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Nico LANTER.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Alzingen à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2012. Relation: ECH/2012/1026. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012075986/40.

(120107554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Private Banking World Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Private Banking World Invest – Aktien Opportunities a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095959/9.

(120133282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Private Banking World Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Private Banking World Invest – Renten Opportunities a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095960/9.

(120133283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.321.460,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.807.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 juin 2012 il a été décidé d'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet du 27 juin 2012; et de
- Monsieur Robert C. GIBNEY, avec effet du 27 juin 2012,

et de nommer avec effet du 27 juin 2012:

- Monsieur Michael Jon FOSTER, gérant, de nationalité américaine, né le 22 février 1967 à Ottawa, Illinois, les Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnellement au 3301, NW 150th Street, 73134 Oklahoma City, les Etats Unis d'Amérique;

- Monsieur Anthony Martin ORRELL, gérant, de nationalité australienne, né le 6 septembre 1957 à Sublaco, Western Australia, l'Australie, ayant son adresse professionnellement au One Brodie Hall Drive, Bentley, Western Australia 6102, l'Australie;

- Monsieur Anthony James MARTIN, gérant, de nationalité australienne, né le 10 janvier 1965 à Stanthorpe, Queensland, l'Australie, ayant son adresse professionnellement au One Brodie Hall Drive, Bentley, Western Australia 6102, l'Australie;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 27 juin, se compose comme suit:

- Monsieur Michael Jon FOSTER;
- Monsieur Anthony Martin ORRELL;
- Monsieur Anthony James MARTIN.

Pour Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l.

Susanne Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012100589/29.

(120137763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.339.670,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.591.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 juin 2012 il a été décidé d'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet du 27 juin 2012; et de

- Monsieur Robert C. GIBNEY, avec effet du 27 juin 2012,

et de nommer avec effet du 27 juin 2012:

- Monsieur Michael Jon FOSTER, gérant, de nationalité américaine, né le 22 février 1967 à Ottawa, Illinois, les Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnellement au 3301, NW 150th Street, 73134 Oklahoma City, les Etats Unis d'Amérique;

- Monsieur Anthony Martin ORRELL, gérant, de nationalité australienne, né le 6 septembre 1957 à Sublaco, Western Australia, l'Australie, ayant son adresse professionnellement au One Brodie Hall Drive, Bentley, Western Australia 6102, l'Australie;

- Monsieur Anthony James MARTIN, gérant, de nationalité australienne, né le 10 janvier 1965 à Stanthorpe, Queensland, l'Australie, ayant son adresse professionnellement au One Brodie Hall Drive, Bentley, Western Australia 6102, l'Australie;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 27 juin, se compose comme suit:

- Monsieur Michael Jon FOSTER;
- Monsieur Anthony Martin ORRELL;
- Monsieur Anthony James MARTIN.

Pour Tronox Luxembourg S.à r.l.

Susanne Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012100590/29.

(120137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

LUX Global Real Estate FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012103285/8.

(120141501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Do - Absolute Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012103169/8.

(120140909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Do Stiftungsfonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012103168/8.

(120140908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Do - S.K.H., Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012103167/8.

(120140907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Do-Balance, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012103166/8.

(120140906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: HUF 3.600.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société, en date du 26 juin 2012, il a été décidé de renouveler les mandats des membres du conseil de gérance de la Société et de désigner les mandats des membres du conseil de gérance comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, gérant A;

- Monsieur Stephen M. PARKS, gérant A;

- Madame Lesly V. JAPLIT, gérant A;

- Monsieur Philippe REIBEL, gérant B;

- Monsieur Augustin P.J.J. LAURENT, gérant B,

et de nommer avec effet du 26 juin 2012:

- Madame Michelle Ryann RIEGER, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe «B»; et

- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, les Pays-Bas, membre du conseil de gérance de classe «A»,

jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 26 juin 2012, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, gérant A;
- Monsieur Stephen M. PARKS, gérant A;
- Monsieur Arjan C. VAN DER LINDE, gérant A;
- Madame Lesly JAPLIT, gérant A;
- Monsieur Augustin Pierre Jules Joseph LAURENT, gérant B;
- Monsieur Philippe REIBEL, gérant B;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, gérant B.

Pour GE Holdings Forint Luxembourg S.à r.l.

Susanne Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012104182/34.

(120142325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Do - Absolute Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012104448/8.

(120142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

JFK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.229.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Raymonde ZIMONE, née à Mont-Bonvillers (France) le 13 janvier 1947, demeurant à F-54400 Longwy, 14, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny,

2) Madame Patricia SIDONI, née à Longwy (France) le 16 mars 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 28, avenue de Saintignon,

3) Madame Estelle SIDONI, née à Mont-Saint-Martin (France) le 30 mars 1985, demeurant à F-57000 Metz, rue de la Hache,

ci-après dénommées "les comparants".

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"JFK S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article neuf des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des héritiers légaux.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Madame Raymonde ZIMONE, le comparant sub 1)	40 parts
2.- Par Madame Patricia SIDONI, le comparant sub 2)	20 parts
3.- Par Madame Estelle SIDONI, le comparant sub 3)	40 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille douze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.

Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Patricia SIDONI, née à Longwy (France) le 16 mars 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 28, avenue de Saintignon.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Zimone, P. Sidoni, E. Sidoni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089266/112.

(120125973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Grosvenor International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.122.781,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.298.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Grosvenor International S.A., a société anonyme under Luxembourg law, with registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 88.464, represented by Jeremy Moore and Herman Moors, both directors,

being the Sole Shareholder of Grosvenor International Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 5,129,033 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.298 (the "Company"),

incorporated by deed of the prenamed notary dated 25 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 February 2011, number 215, page 10289 (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 20 September 2011, by deed of presaid notary, published in the Mémorial of 12 December 2011, number 3075, page 147600.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all five million one hundred and twenty-nine thousand thirty-three (5,129,033) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 993,748) so as to bring it from its current amount of five million one hundred and twenty-nine thousand thirty-three Euro (EUR 5,129,033) to the amount of six million one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one Euro (EUR 6,122,781) by the issue of nine hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight (993,748) new shares of a par value of one (1) Euro each and a total subscription price of nine million nine hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine Euro (EUR 9,937,489); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in cash of eight million fourteen thousand one hundred four Euro (EUR 8,014,104) and a contribution in kind of a claim of one million nine hundred and twenty-three thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 1,923,385); acknowledgement of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount of nine hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 993,748) to the share capital of the Company and of an amount of eight million nine hundred forty-three thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8,943,741) to the share premium reserve.

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 993,748) so as to bring it from its current amount of five million one hundred and twenty-nine thousand thirty-three Euro (EUR 5,129,033) to the amount of six million one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one Euro (EUR 6,122,781) by the issue of nine hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight (993,748) new shares of a par value of one (1) Euro each and to subscribe thereto and to allocate an amount of eight million nine hundred forty-three thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8,943,741) to the share premium reserve.

The total subscription price (the "Contribution") of the new shares amounting to nine million nine hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine Euro (EUR 9,937,489) has been fully paid up by the Sole Shareholder, by way of:

- a contribution in kind of a claim in an amount of one million nine hundred and twenty-three thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 1,923,385) (the "Contribution in Kind")
- a contribution in cash in an amount of EUR eight million fourteen thousand one hundred four Euro (8,014,104).

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 28 June 2012, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above the board of managers concludes that the value of the Claim amounts to one million nine hundred and twenty-three thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 1,923,385) being at least equal to (i) the nominal value of the shares to be issued by the Company to the Sole Shareholder and (ii) the share premium of the shares to be issued in consideration of the Contribution."

The Sole Shareholder decided that out of the Contributions an amount of nine hundred and ninety-three thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 993,748,-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of eight million nine hundred and forty-three thousand seven hundred and forty-one Euro (EUR 8,943,741,-) to the share premium reserve of the Company.

Proof of the existence of the Contribution in kind and in cash and the transfer to the Company of that Contribution in kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequent to the resolution above, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at six million one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one Euro (EUR 6,122,781) divided into six million one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one (6,122,781) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grosvenor International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.464, représentée par Jeremy Moore et Herman Moors, tous deux administrateurs,

Étant l'associé Unique de Grosvenor International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 5.129.033 euros, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.298 (la "Société"),

constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 février 2011, numéro 215, page 10289 (le "Mémorial").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 décembre 2011, numéro 3075, page 147600.

La partie comparante, agissant en la qualité sus-mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les cinq millions cent vingt-neuf mille trente-trois (5.129.033) parts sociales émises de la Société si bien que la totalité du capital social est représenté et que les résolutions peuvent être valablement adoptées par l'Associé Unique.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit euros (993.748 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent vingt-neuf mille trente-trois euros (5.129.033 EUR) à six millions cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-un euros (6.122.781 EUR) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit (993.748) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune et un prix de souscription total de neuf million neuf cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (9.937.489 EUR); souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par un apport en espèces de huit millions quatorze mille cent quatre euros (8.014.104 EUR) et un apport en nature d'une créance d'un million neuf cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (1.923.385 EUR); prise de connaissance de l'évaluation de l'apport en nature; allocation d'un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit euros (993.748 EUR) au capital social de la Société et d'un montant de huit millions neuf cent quarante trois mille sept cent quarante et un euros (8.943.741 EUR) à la réserve de prime d'émission.

2. Amendement subséquent de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit euros (993.748 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent vingt-neuf mille trente-trois euros (5.129.033 EUR) à six millions cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-un euros (6.122.781 EUR) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit (993.748) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune et d'y souscrire et d'allouer un montant de huit millions neuf cent quarante-trois mille sept cent quarante et un euros (8.943.741 EUR) à la réserve de prime d'émission.

Le prix total de souscription («l'Apport») des nouvelles parts sociales d'un montant de neuf millions neuf cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (9.937.489 EUR) a été entièrement payé par l'Associé Unique par un apport consistant en:

- un apport en nature d'une créance d'un montant d'un million neuf cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (1.923.385 EUR) («l'Apport en Nature»)

- un apport en espèces d'un montant de huit million quatorze mille cent quatre euros (8.014.104 EUR).

L'Associé Unique a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature telle qu'elle est décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société du 28 juin 2012 et dont la conclusion est:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance conclut que la valeur de la Créance d'un montant d'un million neuf cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.923.385) est au moins égale à (i) la valeur nominale des

actions à émettre par la Société à l'Associé Unique et (ii) à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie de l'Apport.»

L'Associé Unique décide que des apports un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 993.748,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de huit millions neuf cent quarante-trois mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.943.741,-) est alloué à la réserve pour prime d'émission.

Les preuves de l'existence de l'Apport en nature et d l'apport en espèces et du transfert de cet Apport à la Société ont été présentées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide d'amender l'article 5 des Statuts de la Société pour qu'il se lise comme suit:

“Le capital social émis de la Société est fixé à six millions cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-un euros (6.122.781 EUR) divisé en six millions cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-une (6.122.781) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.”

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société relatifs à cet acte sont estimés à EUR 4.500,-.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. MOORE, H. MOORS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31771. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089178/162.

(120125482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

MJ Fitness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 57, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 170.236.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean STOLTZ, fonctionnaire communal en retraite, né à Luxembourg, le 7 mai 1942, demeurant à L-7516 Rollingen, 57, rue Belle-Vue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MJ Fitness S.à r.l. (ci-après la Société”).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs centres d'entraînement physique en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin. La société a également pour objet le commerce des articles de sport en relation avec l'entraînement physique dispensé par ses soins.

La société peut encore investir dans d'autres sociétés dans des secteurs d'activités liées.

Dans le cadre de son activité et de la loi, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La gérance peut ouvrir des centres d'entraînement physique dans d'autres communes.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean STOLTZ, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7516 Rollingen, 57, rue Belle-Vue.
- 2.- Monsieur Jean STOLTZ, fonctionnaire communal en retraite, né à Luxembourg, le 7 mai 1942, demeurant à L-7516 Rollingen, 57, rue Belle-Vue, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean STOLTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089397/108.

(120126174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Data Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 170.140.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Data Managers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,600, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 169.850, and

2. Data Genpar S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,600, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 169.852.

The appearing parties referred to in items 1. through 2. above (the Initial Shareholders) being represented by Ms Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Initial Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Initial Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of "Data Services S.C.A." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Share capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1.- (one euro) and 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) limited shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each. The unlimited share and the limited shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, with the consent of the General Partner, and in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 10.2.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for

or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Authorisation for the General Partner to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000.- (five million euros) represented by maximum of 5,000,000 limited shares, each with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 6 July 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new limited shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with limited shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue limited shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue limited shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The limited shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new limited shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of limited shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a General Meeting at the time such transfer is effective.

Art. 8. Liability of the shareholders. The holders of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Art. 9. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.

10.1 Place and time of the annual General Meeting and other General Meetings

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 15.00. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

The General Meeting may pass resolutions on any matter with the consent of the General Partner, except for resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

(g) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 11. Management.

11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by the General Partner who is Data Genpar S.à r.l.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

11.2 Removal of the General Partner

The General Partner may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in Article 10.2. The General Partner shall not have any veto rights with respect to any resolution of the General Meeting regarding the removal of the General Partner.

11.3 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

Art. 12. Delegation of powers

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Delegation to perform specific functions and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Supervisory Board (Conseil de Surveillance) - Independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé). The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (Conseil de Surveillance) composed of at least three board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may

be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 17. Allocation of results.

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.1.

17.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

17.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Art. 18. Dissolution and liquidation.

18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the Initial Shareholders, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros), as follows:

Data Managers S.à r.l., prenamed:	30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety) limited shares
Data Genpar S.à r.l., prenamed:	1 (one) unlimited share
Total:	31,000 (thirty-one thousand) shares

All these shares have been fully paid up by the Initial Shareholders by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the Initial Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Initial Shareholders, represented as stated above, representing the entire subscribed capital of the Company have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting) and have adopted the following resolutions by unanimous vote, with the consent of Data Genpar S.à r.l., represented as stated above, acting in its capacity as General Partner:

1. the number of board members of the supervisory board of the Company is set at three (3). The Meeting appoints the following persons as board members of the supervisory board of the Company:

(a) Véronique Reveilliez, jurist, whose professional address is at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Claude Baer, director of companies, whose residential address is at 6, avenue des Terres-Rouges, L-4330 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Arsène Kronshagen, Lawyer, whose professional address is at 22, Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the term of office of the board members of the supervisory board of the Company will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2017.

3. the address of the registered office is at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney-in-fact of the Initial Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Initial Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Data Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec un capital social de 12.600 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 169.850, et

2. Data Genpar S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec un capital social de 12.600 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 169.852.

Les deux parties mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus (les Actionnaires Initiaux), étant représentées par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par l'avocat de droit des Actionnaires Initiaux et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

1. **Forme, dénomination et nombre d'actionnaires.**

1.1 **Forme et dénomination**

Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Services S.C.A.» (la Société).

2. **Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les actions de commanditaire et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 10.2.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) représenté par un maximum de 5.000.000 (cinq millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 6 juillet 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette

date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions de commanditaire ou de se voir attribuer des actions de commanditaire, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions de commanditaire sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions de commanditaire en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions de commanditaire devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions de commanditaire et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions de commanditaire devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant Commandité à l'occasion d'une Assemblée Générale.

8. Art. 8. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts.

10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.

10.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(a) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(c) Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

L'Assemblée Générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant Commandité, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant Commandité qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère

valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(g) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

11. Administration de la Société.

11.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, qui est Data Genpar S.à r.l.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

11.2 Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité pourra être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. Le Gérant Commandité ne dispose d'aucun droit de veto portant sur les résolutions de l'Assemblée Générale relatives à la révocation du Gérant Commandité.

11.3 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Comptes annuels.

16.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 17.1.

17.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

17.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

18. Dissolution et liquidation.

18.1 Gérant Commandité

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant Commandité.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription total de EUR 31.000 (trente et un mille euros), selon la répartition suivante:

Data Managers S.à r.l., susmentionnée:	30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaire;
Data Genpar S.à r.l., susmentionnée:	1 (une) action de commandité
Total:	31.000 (trente et une mille) actions

L'intégralité des actions ont été entièrement payées par les Actionnaires Initiaux au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 31.000 (trente et un mille euros) de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) versé par les Actionnaires Initiaux est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) et ont adopté les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité et avec l'accord de Data Genpar S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus et agissant en sa qualité de Gérant Commandité:

1. le nombre des membres du conseil de surveillance de la Société est fixé à trois. L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société:

(a) Véronique Reveilliez, Juriste, avec adresse professionnelle au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(b) Claude Baer, Administrateur de sociétés, avec adresse résidentielle au 6, avenue des Terres-Rouges, à L-4330 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg; et

(c) Arsène Kronshagen, Avocat, avec adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

2. le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société expirera après l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;

3. le siège social de la société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Actionnaires Initiaux, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Actionnaires Initiaux, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32490. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086754/775.

(120123105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

VoRo INVESTMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.761.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.688.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of June,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Lancaster Trustees Limited, a company incorporated in Guernsey and having its registered office at 2nd Floor, West Wing, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 4LL, the Channel Islands, represented by Mrs Nathalie HABAY, senior corporate administrator, with professional address in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Lancaster Trustees Limited is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of VoRo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 8 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1117 of 3rd May 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.688 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million seven hundred and thirty-six thousand euro (EUR 1,736,000.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of one million seven hundred and sixty-one thousand euro (EUR 1,761,000.-), divided into seventeen thousand six hundred and ten (17,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue seventeen thousand three hundred and sixty (17,360) shares so as to raise the total number of shares to seventeen thousand six hundred and ten (17,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of seventeen thousand three hundred and sixty (17,360) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by the Sole Shareholder by a contribution in kind of definite, due and payable receivables held by the Sole Shareholder against the Company in the principal amounts of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) and two hundred and thirty-six thousand euro (EUR 236,000) respectively.

4. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items 1. and 2.

5. To transfer the registered seat of the Company currently located at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange to 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

6. To amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under the preceding item 5.

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one million seven hundred and thirty-six thousand euro (EUR 1,736,000.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of one million seven hundred and sixty-one thousand euro (EUR 1,761,000.-), divided into seventeen thousand six hundred and ten (17,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue seventeen thousand three hundred and sixty (17,360) shares so as to raise the total number of shares to seventeen thousand six hundred and ten (17,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Nathalie HABAY, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to seventeen thousand three hundred and sixty (17,360) new shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") of definite, due and payable receivables held by the Sole Shareholder against the Company in principal amounts of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) and two hundred and thirty-six thousand euro (EUR 236,000) respectively, being thus equal to a total amount of one million seven hundred and thirty-six thousand euro (EUR 1,736,000).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivables with respect to the Contribution in Kind are definite, due and payable receivables of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivables so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the aggregate value of the Contribution in Kind has been certified at one million seven hundred and thirty-six thousand euro (EUR 1,736,000.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one million seven hundred and sixty-one thousand euro (EUR 1,761,000.-), divided into seventeen thousand six hundred and ten (17,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered seat of the Company currently located at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange to 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg-City."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatrième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lancaster Trustees Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à 2nd Floor, West Wing, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 4LL, Iles Anglo-Normandes, représentée par Madame Nathalie HABAY, senior corporate administrator, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lancaster Trustees Limited sera ci-après désignée par l'"Associé Unique".

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de VoRo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 mars 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1117 du 3 mai 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.688 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés jusqu'ici.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent trente-six mille euros (EUR 1.736.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant d'un million sept cent soixante-et-un mille euros (EUR 1.761.000,-) représenté par dix-sept mille six cent dix (17.610,-) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de dix-sept mille trois cent soixante (17.360) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à dix-sept mille six cent dix (17.610) avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de dix-sept mille trois cent soixante (17.360) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par l'Associé Unique et paiement de ces parts sociales par un apport en nature consistant en deux créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant respectif d'un million cinq cents mille euros (EUR 1.500.000,-) et de deux cent trente-six mille euros (EUR 236.000,-)

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents 1. et 2.

5. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle située au 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange vers le 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 5 précédent.

7. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent trente-six mille euros (EUR 1.736.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant d'un million sept cent soixante et un mille euros (EUR 1.761.000,-) représenté par dix-sept mille six cent dix (17.610,-) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre dix-sept mille trois cent soixante (17.360) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à dix-sept mille six cent dix (17.610) avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Madame Nathalie HABAY, susmentionnée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à dix-sept mille trois cent soixante (17.360) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en deux créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant respectif d'un million cinq cents mille euros (EUR 1.500.000,-) et de deux cent trente-six mille euros (EUR 236.000,-) et s'élevant ensemble au montant d'un million sept cent trente-six mille euros (EUR 1.736.000,-).

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa mandataire dûment autorisée, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que les créances quant à l'Apport en Nature sont des créances certaines, liquides et exigibles de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de l'Associé Unique relatives aux créances ainsi apportées.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa mandataire dûment autorisée, déclare que la valeur totale de l'Apport en Nature a été certifiée à un montant d'un million sept cent trente-six mille euro (EUR 1.736.000,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 6.** Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à un montant d'un million sept cent soixante-et-un mille euros (EUR 1.761.000,-) représenté par dix-sept mille six cent dix (17.610,-) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune".

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange vers le 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 2.800,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2012. Relation GRE/2012/1978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088830/197.

(120125075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2012 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas.

A été réélue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2012089104/20.

(120126063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 123.558.

AUSZUG

Es folgt aus der ausserordentliche Generalversammlung vom 18. Juni 2012, einregistriert in Luxemburg am 29. Juni 2012, LAC/2012/32971, dass die Generalversammlung die Geschäftsführer für unbestimmte Dauer ernannt hat:

- Als technischen Geschäftsführer:

Herr Kevin SCHWINDLING, geboren am 14. Juni 1979 in Wadern (D), wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Wah-lener Strasse, 118.

- Als administrative Geschäftsführer:

* Herr Daniel GANTNER, Maurer, geboren am 10. Juni 1976 in Merzig (D), wohnhaft in D-66663 Merzig (D), Berlinerstrasse, 9,

* Herr Sandy LAUX, geboren in Merzig (D), am 16. Mai 1978, wohnhaft in D-66693 Mettlach (D), Johann-Franz Strasse, 15.

Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der drei Geschäftsführer die weisungsgebunden sind.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat Herr Mike PECHER, wohnhaft in D-66663 Merzig-Besseringen, am Tunnel, 8, mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft in seiner Funktion als Geschäftsführer entzogen.

Luxemburg, den 19. Juli 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012089182/24.

(120125624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.238.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

M. GERARD JEAN PAUL AUTAJON, né le 1^{er} mai 1953, à Le Teil, en France et demeurant au Chemin de Redondon à F-26200 Montélimar, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque type, nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «LAGORA».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000) représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30^e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social – Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, M. GERARD JEAN PAUL AUTAJON, susnommé, déclare souscrire l'entière du capital social de la Société représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille Euros (EUR 300.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- M. GERARD JEAN PAUL AUTAJON, né le 1^{er} mai 1953, à Le Teil, en France et demeurant au Chemin de Redondon, F-26200 Montélimar, France;

- M. PATRICK CHARLES HUBERT FERRAND-SAINT-PAUL, né le 23 mai 1948, à Neuilly-sur-Seine, en France et demeurant au 10, rue Jean-Pierre Koenig à L-1865 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- M. FREDERIC JEAN-JACQUES VALENTIN, né le 30 mars 1971, à Epinal, en France et demeurant professionnellement au 4, rue Judenpfad, F-67600 Kintzheim, France;

2. Le siège social de la Société est établi au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. P. AUTAJON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33121. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089290/196.

(120126191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

KBC Participations Renta B, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pour la société
Karel de Cuyper
Directeur

Référence de publication: 2012088450/13.

(120124338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 17 juillet 2012 sous la référence L120122309.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Maître Léonie Grethen
Notaire

Référence de publication: 2012088820/14.

(120124190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Leopard Germany Property Ed 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.843.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2012088472/13.

(120124896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088602/10.

(120125137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Oui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.805.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social en date du 13 juillet 2012

Le Conseil accepte la démission de Madame Marie-Anne DASSY de son poste d'administrateur.

Monsieur Giovanni Francesco LEGA, avocat, né le 18 février 1957 à Milano (Italie), demeurant via Visconti di Modrone Uberto 27, I - 20121 Milano, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
OUI S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012088603/17.

(120125114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Vidale & Gloesener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff.

R.C.S. Luxembourg B 71.658.

—
Extrait des décisions du 18 juillet 2012

Résolution unique:

Le pouvoir du gérant VIDALE Silvano est modifié comme suit:

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant VIDALE Silvano, demeurant avec adresse professionnelle à L-2114 LUXEMBOURG, 10, rue Malakoff, qui a pouvoir d'ouvrir et de clôturer des comptes en banques et d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèques.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012088842/17.

(120125196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Immo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ImmoDo S.à r.l.).**

Siège social: L-6117 Junglinster, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.047.

—
L'an deux mille douze, le quatre mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean DOSTERT, administrateur diplômé, immobilier diplômé, syndic diplômé, né à Echternach, le 22 novembre 1963, demeurant à L-6496 Echternach, 30, Troosknepchen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée " ImmoDo S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.047, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031 du 30 octobre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

- l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.”

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en Immo 12 S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Immo 12 S.à r.l.”

Troisième résolution

L'assemblée générale décide avec effet au 15 mai 2012 de transférer l'adresse du siège social vers L-6117 Junglinster, 11, rue de la Gare, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster.”

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la formulation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.”

Cinquième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse de l'associé/gérant Jean DOSTERT est actuellement: L-6496 Echternach, 30, Trooskneppchen.

Sixième résolution

L'assemblée générale déclare conserver son adresse postale savoir:
Immo 12 S.à r.l., BP 104, L-6402 Echternach.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean DOSTERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2012. Relation GRE/2012/1983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088400/64.

(120125003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Rio Grande SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012088664/11.

(120124250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Rondo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONDO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012088681/11.

(120124970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.241.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philibert FRICK, consultant, demeurant au 10, promenade St - Antoine, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Roman E. KAINZ n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012088908/22.

(120126001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Siola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.799.

—
En date du 6 juin 2012, l'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire sortant, Monsieur Jean Thyssen, comptable, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Siola SA

Référence de publication: 2012088733/12.

(120125370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Sipor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 37.499.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.07.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012088735/12.

(120124920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.
